



**Cartes de pêche 2026
des structures associatives
de la pêche de loisir
des Ardennes**



Produits	Description	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. 4 lignes sur les lots de l'AAPPMA d'adhésion, 1 ligne sur les lots du domaine public en France (exception, 2 lignes en 1 ^{ère} catégorie publique).	CPMA	41,80 €
		FDAAPPMA	31,40 €
		AAPPMA	16,80 €
		TOTAL	90,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». Carte réciprocitaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocitaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. 4 lignes sur les lots de 2 ^{ème} catégorie et 1 ligne sur les lots de 1 ^{ère} catégorie des AAPPMA réciprocitaire (exception, 2 lignes en 1 ^{ère} catégorie publique).	CPMA	41,80 €
		FDAAPPMA	31,40 €
		AAPPMA	16,80 €
		GR	24,00 €
		TOTAL	114,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Exonéré du timbre URNE, mêmes droits que la carte interfédérale si carte prise dans une AAPPMA réciprocitaire.	CPMA	6,40 €
		FDAAPPMA	11,50 €
		AAPPMA	9,10 €
		TOTAL	27,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne – Exonéré du timbre URNE, même périmètre que la carte interfédérale si carte prise dans une AAPPMA réciprocitaire.	CPMA	1,00 €
		FDAAPPMA	3,50 €
		AAPPMA	3,50 €
		TOTAL	8,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne – Exonéré du timbre URNE, même périmètre que la carte interfédérale si carte prise dans une AAPPMA réciprocitaire.	CPMA	19,60 €
		FDAAPPMA	11,60 €
		AAPPMA	10,80 €
		TOTAL	42,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	5,20 €
		FDAAPPMA	7,70 €
		AAPPMA	5,10 €
		TOTAL	18,00 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> Doivent y figurer expressément les jours de validité.	CPMA	14,40 €
		FDAAPPMA	11,60 €
		AAPPMA	10,50 €
		TOTAL	36,50 €

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone +33 1 82 28 14 00

E-mail : contact@cartedepeche.fr – Site Internet : cartedepeche.fr

Fédération des Ardennes de la Pêche et de la protection du milieu aquatique

Parc d'Activités Ardennes Emeraude – 08090 TOURNES – Téléphone +33 3 24 56 41 32

E-mail : contact@peche08.fr – Site Internet : peche08.fr